

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

ID : 083-218301133-20250626-2025062605-DE



DÉPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

22 rue de l'Hôtel de Ville
83560 SAINT JULIEN LE MONTAGNIER
Tél. : 04.94.80.04.78 Fax : 04.94.80.01.05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt - cinq et le 26 juin à 18h30,

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUGOU, Maire.

		P	A. E.	A.	Procuration à			P	A. E.	A.	Procuration à
HUGOU	Emmanuel	X				CAVALLARO	Sylvie	X			
RUIZ	Arlette	X				THOUROUDE	Alain			X	
CHALLIER	Bruno	X				MURE	Llne-Marie		X		A RUIZ
LECLERC	Caroline	X				PAUTE	Sébastien			X	
CHAIX	Jacques	X				BONESSO	Paul		X		B CHALLIER
FANGUIAIRE	Sandrine		X		C LECLERC	JOURDAN	Éric		X		C HOURS
GUEMENE	Françoise	X				GRATTAPAGLIA	Mirelle	X			
SCHILLINGER	Martine	X				HOURS	Cyrille	X			
SZYMANSKI	Jean-Pierre	X				D'HEILLY	William		X		
POURRIERE	Denls	X						12	05	02	

Conseillers municipaux en exercice : 19

Présents : 12

Absents : 07

Dont :

Absents excusés ayant donné procuration : 04

Absents excusés sans procuration : 01

Autres absents : 02

Délibération n° 2025-06-26-05

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à un certain nombre de modifications budgétaires sur le budget eau et assainissement de la Commune à la demande de M. le Trésorier afin de permettre la régularisation de la situation de ce budget au regard de la réglementation sur la TVA.

Par un courrier (e-mail) en date du 23/05/2024, la Trésorerie a en effet saisi la Commune des éléments suivants :

- Les dispositions du décret n°2016-1763 du 24 décembre 2015 relatif au transfert du droit à déduction en matière de taxe sur la valeur ajoutée supprime le mécanisme fiscal de transfert du droit à déduction.

- Ce droit à déduction permettait aux entreprises assujetties à la TVA chargées de la gestion d'un service public de déduire la TVA afférente aux investissements réalisés par les collectivités territoriales et qui leur sont confiés.
- En contrepartie, elles versaient aux collectivités un montant correspondant à la TVA qu'elles ont pu déduire, ce qui permettait à ces dernières d'être remboursées de la TVA acquittée lors de la réalisation des équipements.
- Lors de la passation de ses nouveaux contrats de délégation de service public pour l'eau et l'assainissement de la Commune auprès de la société AQUALTER en date du 01/07/2021, le budget 13901 aurait dû être assujéti à la TVA
- **Par voie de conséquence, la Commune ne pouvait donc normalement plus bénéficier du FCTVA.**

Par la suite, la demande d'affiliation de la collectivité à l'assujettissement auprès du SIE de Brignoles pour l'activité EAU et ASST à compter du 1er juillet 2021 n'a pourtant pas été pris en compte.

Le compte fiscal professionnel est désormais créé et est opérationnel.

En conséquence, afin de régulariser la situation budgétaire et comptable du budget 13901 EAU-ASST STJULIEN, la Trésorerie nous expose qu'il convient :

- **De prévoir les crédits budgétaires en Section d'Investissement et en Section de Fonctionnement pour permettre les annulations et réémissions budgétaires,**
- **D'annuler les émissions de titres et mandats pris en charge dans Hélios depuis le 01/07/2021**
- **De rembourser le FCTVA perçu à tort pour les exercices 2021 et 2022 qui sera formalisé par un ordre de reversement à venir de la Préfecture,**
- **De réémettre les titres et mandats avec décompte de TVA,**
- **De procéder aux régularisations des déclarations trimestrielles de TVA depuis le 3ème trimestre 2021 jusqu'au 2ème trimestre 2024**
- **De demander le remboursement de crédit de TVA auquel la Commune peut prétendre sur ces différents exercices budgétaires concernés.**

Il est à noter que le reversement du FCTVA mentionné n'est qu'en partie contrebalancé par les crédits notamment de récupération de TVA, ce qui laisse ainsi tout de même **un solde négatif à la charge de la Commune de 116 304,80 €.**

L'ensemble des opérations et écritures qui seront effectuées, ainsi que l'ensemble des valeurs portées sont strictement supervisées par les services spécialisés de la Trésorerie.

Le tableau budgétaire joint à la présente détaille l'ensemble des opérations portées à la Décision Modificative n°1 du budget Eau et Assainissement ici présentée.

Ces opérations se totalisent ainsi :

- **En section de fonctionnement (section d'exploitation) :**
 - Une augmentation des recettes, liée à la régularisation des opérations comptables en question, d'un montant de 976 283,79 €
 - Une augmentation des dépenses liées à la régularisation de la situation comptable, d'un montant de 1 161 904,33 €, qui est équilibrée par une révision à la baisse du financement de la section d'investissement (compte 023) qui est donc diminué de - 185 620,54 €



- La Décision Modificative s'équilibre donc en section d'exploitation, et recettes et dépenses, à hauteur de 976 283,79 €
- Le Budget 2025 modifié, en section d'exploitation s'équilibrera ainsi désormais en recettes et dépenses à hauteur de 1 814 039,45 €

- En section d'investissement :

- Les opérations de régularisations induisent une augmentation des recettes de 1 557 129,86 €, mais en tenant compte de la diminution du financement depuis la section d'exploitation (021) évoquée ci-dessus, à hauteur de - 185 620,54 €, cela ramène le solde de l'augmentation des crédits d'investissement à 1 371 509,32 €,
- Les opérations de régularisations induisent une augmentation des dépenses de + 1 487 814,12 €, ce qui induit une nécessité de diminution des crédits de dépenses en équipements, portée sur le chapitre 23 à hauteur de - 116 304,80 € (le solde négatif de ces opérations de régularisation in fine à la charge de la collectivité). Cela permet à la section d'investissement de s'équilibrer pour cette DM n°1, en dépenses et recettes à hauteur de 1 371 509,32 €.
- Le Budget 2025 modifié, en section d'investissement s'équilibrera ainsi désormais en recettes et dépenses à hauteur de 2 615 248,56 €

Synthèse des opérations :

En section d'exploitation :

Montant total des crédits de la section d'exploitation cumulés au BP 2025 équilibrés en dépenses et recettes :	837 755,66 €
Montant total des crédits de la section d'exploitation DM 1 équilibrés en dépenses et recettes :	976 283,79 €
Montant total des crédits de la section d'exploitation BP + DM 1 équilibrés en dépenses et recettes :	1 814 039,45 €

En section d'investissement :

Montant total des crédits de la section d'investissement cumulés au BP 2025 équilibrés en dépenses et recettes :	1 243 739,24 €
Montant total des crédits de la section d'investissement DM 1 équilibrés en dépenses et recettes :	1 371 509,32 €
Montant total des crédits de la section d'investissement BP + DM 1 équilibrés en dépenses et recettes :	2 615 248,56 €

Vu le Budget Primitif adopté pour le Budget Eau et Assainissement de la Commune au titre de l'exercice 2025,

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

ID : 083-218301133-20250626-2025062605-DE



Après avoir pris connaissances des éléments budgétaires présentés par chapitre, le ~~CONSEIL MUNICIPAL~~ est invité par M. le Maire à se prononcer sur l'adoption de la **Décision Modificative n°1 du BP du budget Eau et Assainissement adopté pour 2025**, exposée au Conseil et annexée à la présente.

Le vote se porte sur l'adoption des chapitre budgétaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

Fait et délibéré à Saint Julien, les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire,

Le Maire,

E. HUGOU



Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

ID : 083-218301133-20250626-2025062605-DE



DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRIMITIF (BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT)
POUR 2025

Code INSEE

ST JULIEN LE MONTAGNIER

EAU & ASSAINISSEMENT

DM n°1 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM1 Eau et Assainissement

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL R 002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61621 : Entretien et réparations bâtiments publics	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-617 : Etudes et recherches	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6226 : Honoraires	0,00 €	1 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6200 : Autres	0,00 €	8 800,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	8 800,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	105 620,54 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	105 620,54 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6500 : Autres charges diverses de gestion courante	0,00 €	8 800,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	8 800,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	1 145 024,33 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	1 145 024,33 €	0,00 €	0,00 €
R-70110 : Autres ventes d'eau	0,00 €	0,00 €	0,00 €	643 408,49 €
R-704 : Travaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	17 727,30 €
R-70611 : Redevance d'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	0,00 €	294 520,46 €
TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	0,00 €	0,00 €	0,00 €	955 656,25 €
R-773 : Mandats annulés (exerc. antérieurs)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 610,54 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 610,54 €
Total FONCTIONNEMENT	105 620,54 €	1 161 804,33 €	0,00 €	976 283,79 €

INVESTISSEMENT				
R-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	105 620,54 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	105 620,54 €	0,00 €
D-10222 : F.C.T.V.A.	0,00 €	229 081,45 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	229 081,45 €	0,00 €	0,00 €
R-13111 : Agence de l'eau	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-13100 : Subv. equip. Autres llers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2031 : Frais d'études	0,00 €	76 685,31 €	0,00 €	0,00 €
D-2033 : Frais d'insertion	0,00 €	1 360,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2031 : Frais d'études	0,00 €	0,00 €	0,00 €	92 022,36 €
R-2033 : Frais d'insertion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 632,96 €
TOTAL 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	78 046,11 €	0,00 €	93 655,32 €

(1) y compris les restes à réaliser



Code INSEE	ST JULIEN LE MONTAGNIER EAU & ASSAINISSEMENT	DM n°1 2025
------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM1 Eau et Assainissement

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-2111 : Terrains nus	0.00 €	604.64 €	0.00 €	0.00 €
D-21531 : Réseaux d'adduction d'eau	0.00 €	106 936.95 €	0.00 €	0.00 €
D-21532 : Réseaux d'assainissement	0.00 €	45 497.23 €	0.00 €	0.00 €
D-21561 : Service de distribution d'eau	0.00 €	8 106.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2111 : Terrains nus	0.00 €	0.00 €	0.00 €	375.72 €
R-21531 : Réseaux d'adduction d'eau	0.00 €	0.00 €	0.00 €	128 324.34 €
R-21532 : Réseaux d'assainissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	54 596.68 €
R-21561 : Service de distribution d'eau	0.00 €	0.00 €	0.00 €	9 727.20 €
TOTAL 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	161 204.82 €	0.00 €	193 023.94 €
D-2313 : Constructions	0.00 €	851 147.48 €	0.00 €	0.00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	168 334.28 €	0.00 €	0.00 €
D-2318 : Autres immobilisations corporelles	116 304.80 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2313 : Constructions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 068 449.46 €
R-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	0.00 €	0.00 €	202 001.14 €
TOTAL 23 : Immobilisations en cours	116 304.80 €	1 019 481.74 €	0.00 €	1 270 450.60 €
Total INVESTISSEMENT	116 304.80 €	1 487 014.12 €	106 620.54 €	1 887 120.88 €
Total Général		2 347 793.11 €		2 347 793.11 €